

Une élue dénonce une "aberration environnementale" sur la zone de mouillage de Villefranche et claque la porte du conseil municipal

Le dernier conseil municipal a débuté avec un coup de théâtre: la démission d'Anne Raynaud jusqu'alors conseillère municipale subdéléguée à l'environnement marin et aux usages maritimes.

La rédaction Publié le 31/12/2021 à 08:45, mis à jour le 30/12/2021 à 20:11



Chaque année, des dizaines de bateaux s'échouent sur les plages villefranchoises. (Photo J.-M. P

L'avantage de la diffusion en direct du conseil municipal sur les réseaux sociaux est de permettre aux Villefranchois et aux observateurs attentifs de la vie municipale locale de suivre les débats, même en cas de confinement pour cause de cas contact. Le dernier conseil municipal a débuté avec un coup de théâtre: la démission d'Anne Raynaud jusqu'alors conseillère municipale subdéléguée à l'environnement marin et aux usages maritimes. Prenant la parole en début de séance l'élue a explicité sa décision: *"La création d'une ZMEL (zone de mouillages et d'équipements légers), était l'une de mes missions; sa mise en œuvre me conduit à vous quitter (...)*

La ZMEL est nécessaire car il y a une anarchie des mouillages et il y a une zone de mouillage illégale (...) J'estime que les modalités de mise en œuvre ne permettent pas d'arriver au but fixé et cela heurte mes convictions profondes".

" Une aberration environnementale "

Plusieurs points de discorde ont été soulevés par l'élue: *"Il y a eu un changement des procédés des techniques d'ancrage et je ne crois pas qu'il y ait eu une évaluation environnementale de ces changements (...) Le nettoyage des fonds est insatisfaisant et en l'état actuel, cela me semble être une aberration environnementale (...) Le budget reste élevé et il ne sera pas équilibré car des coûts de fonctionnement n'ont pas été pris en compte".* À noter que plusieurs des points avancés sont régulièrement dénoncés par l'Association des Amis de la Rade.

Inflexible, Christophe Trojani, le maire, a pris acte de cette décision *"que je regrette beaucoup (...) La philosophie est toujours la même: mettre fin à une situation illégale et préserver l'environnement marin (...) Les fonds ont été suffisamment nettoyés pour que la ZMEL puisse être installée; à Rochambeau, nous allons enlever six épaves sur la trentaine recensée sinon cela aurait coûté des millions d'euros (...) Le budget a doublé car on nous a imposé des changements techniques et pour l'instant il n'y a que des prévisions budgétaires".*

Alors que l'opposition essaie en vain de faire valoir sa parole, le maire met fin aux débats. Anne Raynaud quitte la salle, sous les applaudissements, de ses désormais ex-collègues. Le sujet n'a donc pas fini de faire débat, notamment lorsqu'il s'agira d'évoquer son budget.